

RÉPONSE AUX ENGAGEMENTS N^{OS} 5 ET 6

Référence : E-5 et E-6 (Énergir), Notes sténographiques du 27 août 2019, volume 4, pages 122 et 125

Demandes : **E-5 :** En lien avec la pièce B-0175, réponse 6.1, à l'égard de la référence « 2 mois/ 80 mois », indiquer combien il y a eu de jours avec une vaporisation égale ou supérieure à 75 % et quel a été le volume de vaporisation pour ces journées (demandé par la FCEI)

E-6 : En lien avec la pièce B-0175, appendice Q, 6.2, page 9 de 18, pour les quatre occasions où les vaporisations ont été utilisées en deux mille treize, quatorze (2013-2014) et deux mille dix-sept, deux mille dix-huit (2017-2018), indiquer les dates et le volume de vaporisation totale pour ces huit journées (demandé par FCEI)

Réponse :

L'information sur les dates et les volumes vaporisés, lorsque la vaporisation a été égale ou supérieure à 75 % de la capacité quotidienne est présentée au tableau 1.

Tableau 1 : Réponse à l'engagement n° 5

Date	Quantité vaporisée (10 ³ m ³)
14 janvier 2000	5 486
17 janvier 2000	5 792
18 janvier 2000	5 634
3 mars 2003	5 592

L'information sur les dates et les volumes vaporisés, lorsque les quatre vaporisateurs étaient requis est présentée au tableau 2.

Tableau 2 : Réponse à l'engagement n° 6

Date	Quantité vaporisée (10 ³ m ³)
2 janvier 2014	1 531
22 janvier 2014	3 404
27 janvier 2014	1 217
5 mars 2014	4 254
28 décembre 2017	2 089
29 décembre 2017	2 295
31 décembre 2017	777
5 janvier 2018	2 837

Il est important de noter que même lorsque la firme Jenmar a identifié que les quatre vaporisateurs étaient requis, la quantité vaporisée n'excédait pas nécessairement 75 % de la capacité de vaporisation. En effet, même si le besoin d'approvisionnement de la clientèle est inférieur à 5 147 10³m³/jour, il est possible que les quatre vaporisateurs soient requis. Ceci est le cas lorsque la demande réelle et la température varient par rapport à la prévision, ce qui fait que la vaporisation peut démarrer à plein en début de journée gazière, puis être arrêtée en cours de journée ou à l'inverse être démarrée à plein seulement plus tard en cours de journée gazière. Ceci est également le cas lorsque des brûleurs de certains vaporisateurs subissent des défaillances.

Énergir souligne également que depuis 2014, c'est le besoin de pointe et non le besoin d'hiver extrême qui définit la quantité d'outils à détenir pour répondre aux besoins de la clientèle. Cela signifie que dans les années précédant 2014, quand le besoin d'hiver extrême primait, il n'était pas prévu au plan d'approvisionnement que la quantité vaporisée requise, pour toutes les journées de l'hiver, incluant la journée de pointe, n'atteigne la capacité potentielle de 5 805 10³m³/jour. Il faut donc examiner la fréquence à laquelle le besoin excède 75 % de la capacité totale avec prudence.